



Extrait de délibération

Comité syndical 30 mai 2022 –Parthenay

Identifiant
2022-05-105

L'An Deux Mille Vingt -Deux le trente mai à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Mme Christiane Bailly a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 24 mai 2022
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 18 titulaires, 3 suppléants
Absents, excusés : 13 titulaires, 28 suppléants
Votants : 21

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, NOLOT Monique	FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, CHAUSSONNEAU Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, PARNAUDEAU Guillaume	BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique, GUERIN Jean-Claude,	PARNAUDEAU Thierry, SICAUD Mickael	
Val de Gâtine	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, BARANGER Johann, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danièle	BIRE Ludovic, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude	

Adoption de la stratégie du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Le Pays de Gâtine est engagé depuis 2016 dans la création d'un parc naturel régional. L'avis d'opportunité favorable de l'Etat, reçu en décembre 2019, est venu conforter ce projet.

L'année 2021 a été consacrée à la réalisation du diagnostic de territoire comprenant un inventaire du patrimoine et une analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire. Ce diagnostic a été l'occasion de plusieurs temps de concertation et ateliers participatifs.

Les travaux sur la future charte, engagés en avril 2022, ont permis de faire réfléchir les élus du Pays de Gâtine et les membres du Grand conseil au futur souhaité pour la Gâtine à l'horizon 2040. L'objectif était de recueillir leurs propositions d'ambition pour l'avenir de la Gâtine poitevine. Le travail était alimenté par une liste des tendances et évolutions du territoire issue du diagnostic.

La charte, en vertu des dispositions du II de l'article R. 333-3 du code de l'environnement, comporte un rapport, un plan et des annexes, qui sont des documents étroitement liés. Le rapport expose en préambule le projet stratégique pour le territoire qui prend la forme d'axes ou de défis. Du projet stratégique découle un nombre limité d'orientations pour les quinze ans à venir. Ces orientations se déclinent en mesures. Une mesure est un ensemble cohérent de dispositions précises et concrètes.

Au regard des éléments issus de la concertation et du diagnostic et des missions des Parcs naturels régionaux, il est proposé de structurer la future charte du Parc naturel régional de Gâtine poitevine autour des 4 axes suivants :

- **Axe 1 : La Gâtine en héritage**

Des patrimoines, milieux et paysages aux qualités préservées

- **Axe 2 : La Gâtine en partage**

Une diversité de ressources durablement valorisée

- **Axe 3 : La Gâtine en mouvement**

Un territoire dynamique, en transition, paisible et ouvert

- **Axe fédérateur : La Gâtine mobilisée**

Des acteurs sensibilisés, engagés et innovants

Cette stratégie sera complétée par un ensemble d'orientations et de dispositions issues des temps de concertations avec les futures signataires de la charte, les élus et les partenaires du Pays de Gâtine. Les orientations et les mesures du rapport présenteront comment les signataires de la charte et le syndicat mixte vont répondre à ces différents objectifs en priorisant clairement leur action au regard des enjeux du territoire.

Le Comité syndical décide de valider les axes de la stratégie du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine et d'engager la suite de la démarche afin d'aboutir à une première version de la charte en fin d'année 2023.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD